

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 22 juillet 2020

Présents : 13

Présents : Gilles GUILBOT, Aristide ARDOUIN, Quentin GROUSSET, Léa BERNARDEAU, Ismaël BOUCHER, Carole GIRAUD, Annabelle JARRIAU, Jocelyne YAHIA, Adam MASSOUF, Cyril ROBERT, Vanessa BARON, Brigitte PALAGONIA, Alexandre VEILLON.

Excusés : Jean-Pierre BON donne pouvoir à Gilles GUILBOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril ROBERT est élu secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération projet reprise café du centre
- Délibération climatisation école
- Délibération travaux voirie
- Délibération Travaux incendie
- Projet Aménagement bourg
- Compte-rendu commission communication
- Commissaires à la commission intercommunales des impôts directs CIID
- Questions diverses

Délibération Projet reprise café du Centre :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du vendredi 10 juillet, Mr JAMAIN Alexis a exposé son projet de reprise du café du centre en projetant de créer une épicerie vrac, bar, restaurant axé sur différents projets :

- Créer un lieu de rencontre, chaleureux ouvert aux familles
- Créer un réseau artisanal grâce à l'épicerie (vrac, bio, produits locaux, cadeaux...)
- La création d'un marché
- La mise en place de commandes de paniers de produits locaux
- Organiser des événements familiaux et associatif
- Proposer des services (dépôt de pain, gaz, colis, journaux...)
- Proposer une formule repas le midi et plat à emporter le soir
- Organiser des soirées à thème (soirée plancha, paëlla, concerts,)

Après débats et discussions, l'assemblée décide de répondre favorablement au projet de Mr JAMAIN convaincu par le projet global et les apports qu'il souhaite amener au futur commerce que ce soit par du financier ou du matériel ainsi que son expérience dans le métier et dans de nombreux autres domaines.

Mr JAMAIN a sollicité les travaux suivants pour reprendre le commerce :

- Démoussage toiture
- Lavage de la façade
- Electricité aux normes
- Agrandissement du coin cuisine
- Peinture intérieur et plafond
- Pancarte pour afficher le restaurant Epicerie dans le bourg et sur la route

L'assemblée décide de procéder au démoussage de la toiture et de laver la façade. L'électricité du local est déjà aux normes. Les autres travaux seront à discuter avec le locataire car cela correspond à des travaux d'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune signera un bail commercial avec les futurs locataires dès qu'une date d'occupation des locaux sera déterminée. Le montant de la location du bâtiment et de la licence IV a été fixé à 450 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par 13 pour :

- Louer le commerce communal à Monsieur JAMAIN Alexis
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants.

Délibération climatisation école :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandé pour installer une climatisation dans la salle de motricité de l'école. En effet les enseignants, nous ont fait cette demande en cas de forte chaleur ou d'épisode caniculaire. De plus, ce lieu pourra servir l'été pour les personnes classées vulnérable dans le plan canicule.

Pour cela différents devis ont été demandé :

	PICAUVILLE DAMIEN	Hervé Thermique
Montant HT	10 978 €	10 986.81 €

L'assemblée décide de retenir l'entreprise PICAUVILLE comme étant la mieux disante pour un montant de 10 978 € HT.

Le Conseil Départemental a décidé de lancer un plan de relance afin de soutenir les acteurs économiques suite à la crise sanitaire. Pour cela, des petits travaux d'amélioration des bâtiments comme l'installation de la climatisation de l'école rentre dans ce cadre.

L'assemblée décide de voter le plan de financement suivant :

	Montant
PICAUVILLE Damien	10 978 € HT
Plan de relance	5 000 €
Autofinancement	5 978 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) ADOPTE le projet

2°) S'ENGAGE à assurer le financement de la partie restant à la charge de la Commune par un autofinancement.

M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et articles	Somme
Autres bâtiments publics	21318	- 5 000		
Bâtiments scolaires			21312	5 000

Délibération travaux voirie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission voirie a décidé d'entreprendre la réfection d'une partie de la voirie des chemins qui sont situés dans la plaine.



Des devis ont été proposés par l'entreprise RINEAU T.P pour les différentes routes ci-dessus.

De plus, il a aussi été chiffré le reste de l'aménagement du parking du stade devant les vestiaires et la buvette.

Enfin, un chiffrage a aussi été sollicité pour l'aménagement des allées du cimetière.

Etant donné qu'un seul devis a été présenté pour ces travaux, une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Délibération avis défense incendie la Vergne :

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il a été décidé la mise en place d'une défense incendie à la Vergne « au croisement de la rue du Lavoir et du retail ». L'assemblée après en avoir débattu, a décidé l'acquisition d'une partie de la parcelle (environ 230 m²) à Mme FLEURY Chantal aux prix de 3€50 du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **donne** son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée A 219, d'une surface approximative de 230 m², appartenant à madame FLEURY Chantal et consorts au prix de 3€50 du m² ;
- **dit** que les frais d'acte notarié (environ 400 €) seront pris en charge par la Commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents inhérents à cette acquisition ;

Projet aménagement du bourg :

Monsieur le Maire souhaite que soit bien définie les différentes phases du projet d'aménagement du bourg avant de continuer d'avancer l'étude.

Pour cela il rappelle qu'il avait été proposé deux autres phases découpées de la façon suivantes :

- Phase 1 : Fin de l'aménagement des trottoirs et de l'espace piétonnier de chaque entrée du bourg. Une première partie qui se situerait de l'entrée du cimetière côté ouest jusqu'à l'Eglise et sa place. Un aménagement du parvis est à envisager et un accès aux normes handicapées. Une deuxième partie qui débiterait du carrefour après la Mairie jusqu'à la sortie direction Champdeniers. Enfin, il serait rajouté la phase de piétonisation de la sortie du bourg jusqu'à l'entrée de Fougères coté droite en direction de Champdeniers. Cette dernière partie engendrerait un changement de la limitation de la vitesse pour une meilleur sécurisation des piétons.

- Phase 2 : Réaménagement de la Place René Cassin, du commerce et de la Mairie.

L'assemblée approuve les choix de programmation des travaux et décide de lancer le plus rapidement l'estimation de la phase 1 afin de faire les demandes de subvention et d'établir ainsi le plan de financement correspondant.

Compte-rendu de la commission communication :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission communication s'est réunie le lundi 27 juillet 2020.

Lors de cette commission, il a été proposé de créer un Béceleuf Infos à destination de la population pour présenter le nouveau Conseil Municipal et les projets en cours ou réalisés.

De plus, il a été rappelé que dans le projet de mandature, la communication et l'information demeurent une priorité importante avec les habitants. A l'heure où les technologies modernes ne cessent d'évoluer, la création d'un site Internet pour notre commune devient nécessaire pour ne pas dire obligatoire.

Ce site informera de la vie municipale avec un accès aux informations pratiques et administratives, utiles à la vie quotidienne, mais aussi des associations et de leurs manifestations ainsi que de notre riche patrimoine.

Pour cela différent devis ont été sollicité. Mr Stendy MALLET est venu présenter son offre à la commission. Il va actualiser sa proposition et une décision sera prise ultérieurement.

Commissaires à la commission intercommunales des impôts directs CIID :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des commissaires qui siègeront à la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de communes Val de Gâtine M BON Jean-Pierre se propose pour être titulaire et Mr GUILBOT Gilles Suppléant.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons été sollicité par un couple de Belge afin de créer un camping naturiste sur notre commune. Nous avons eu également une autre demande pour un camping dans le bourg.

Monsieur le Maire propose que la commune achète une plaque monument historique à installer sur l'Eglise afin de bien identifier que l'Eglise est classée. L'assemblée donne un avis favorable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise CJ Créations nous a fait parvenir un devis pour la réparation du sol souple du petit train dans la cour de l'école, cela consiste à une reprise du sol sur environ 15 cm en périphérie pour un montant de 1 440 € HT. Une autre entreprise va être consultée.

Monsieur le Maire nous informe que le club de football, nous a sollicité pour arroser le terrain, l'assemblée décide de répondre négativement à cette demande étant donné qu'il y a très peu de match à Béceleuf.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des devis pour l'aire de jeux pour enfants et que nous sommes en attente d'autres devis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des devis pour la réfection de la toiture de la mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des devis pour l'installation de volet roulant sur les fenêtres de toit dans la classe des grands afin de diminuer la lumière dans la classe. Nous sommes en attente d'un troisième devis.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été décidé d'acquérir une enceinte portative pour les cérémonies patriotiques pour un montant de 89.98 € et d'un vidéoprojecteur pour un montant de 269.89 € ttc auprès de Electro dépôt.

Monsieur le Maire explique que Mr GROUSSET Quentin a rencontré M BOISUMEAU Marc a propos de son souhait d'utiliser une bande de voirie communale à l'Emerière. Mr GROUSSET rappelle que lors de la dernière mandature il avait été décidé d'établir une convention d'utiliser des lieux. Il expose qu'il serait aussi judicieux de faire signer une convention à tous les riverains du chemin qui empiète sur le domaine communal. Une convention va être proposée dans ce sens.

La prochaine réunion est fixée début septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.